

La gestion durable des forêts domaniales

« Produire plus de bois,
tout en préservant mieux la biodiversité »

Sommaire

“Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité”

La gestion durable des forêts domaniales

1. La forêt domaniale française : une forêt façonnée par l’homme	2
2. Une gestion réglementée	2
3. Une gestion durable et multifonctionnelle	3
4. Une gestion bien intégrée dans les territoires	5
5. Une gestion qui renforce les capacités d’adaptation des forêts à l’évolution des enjeux, notamment aux changements climatiques	5
6. Une gestion essentielle pour l’engagement de la France dans une croissance verte	9
7. Une gestion évaluée par une double certification (ISO 9001/14001 et PEFC)	11
8. Une gestion suivie par un ensemble d’indicateurs	12

Le point sur les idées reçues

> Les récoltes de bois dans les forêts domaniales	13
> Le bois, éco-matériau et source d’énergie renouvelable	16
> Les conséquences sur la forêt du “Produire plus”	19
> Pour répondre aux différentes attentes, la forêt doit être gérée	25

« Produire plus de bois...

La gestion durable des forêts domaniales

...tout en préservant mieux la biodiversité »

1. La forêt domaniale française : une forêt façonnée par l'homme

Si la forêt française est depuis des siècles une forêt gérée, c'est pour répondre à des besoins variés (bois de feu, bois d'œuvre, chasse, nourriture pour le bétail...) en constante évolution. La gestion forestière est indispensable pour répondre aux besoins présents et préserver la capacité des forêts à répondre aux besoins futurs.

Ceci est particulièrement vrai dans le contexte actuel de changements climatiques. Car si, sous nos climats, une forêt laissée en libre évolution sait cicatiser ses plaies causées par des incendies ou des grandes tempêtes, elle ne garantit pas pour autant le maintien de sa fonction de protection des enjeux humains vis-à-vis des risques naturels (avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, érosion, crues torrentielles...) ni la préservation de certaines composantes de la diversité biologique, ou encore moins la production de bois éco-matériau et bois énergie dont notre société a besoin.

2. Une gestion réglementée

La gestion des forêts domaniales françaises est réglementée, avant tout, par le Code Forestier. Celui-ci est l'héritier de règlements parfois anciens, dont l'évolution s'est faite au gré du contexte politique, économique et démographique de la France, faisant des forêts domaniales les premiers espaces naturels dont la gestion est rigoureusement encadrée.

Tant que le bois était perçu comme une matière inépuisable, les textes ne traitaient que du régime de propriété, des droits d'usage et de la chasse. Ainsi, dès le bas Moyen-Âge, les rois Mérovingiens et Carolingiens entretiennent des fonctionnaires chargés principalement de réprimer les excès des usagers des massifs boisés. Avec l'ordonnance de 1349, dite « ordonnance de Brunoy », le roi Philippe VI de Valois confie tout de même à ces forestiers la mission de garantir que ces forêts « se puissent perpétuellement soutenir en bon estat »...

plus de six siècles avant l'apparition de la notion de développement durable (sustainable development, en anglais) !

Malgré cela, le développement de la population et des industries (cuisson des briques, verreries, forges, chantiers navals...) font craindre, au XVII^e siècle, une raréfaction de la ressource en bois. L'ordonnance de 1669 « sur le fait des Eaux et Forêts », rédigée sous l'impulsion de Colbert, refonde alors la législation forestière. Elle consacre l'aménagement forestier, comme document de référence pour rationaliser la gestion de chaque forêt. Ce texte a inspiré, dans ses grandes lignes, le Code forestier de 1827, proche du Code forestier en vigueur actuellement.

“ L'ordonnance de 1669 consacre l'aménagement forestier, comme document de référence pour rationaliser la gestion de chaque forêt. ”

C'est sous l'impulsion du Code forestier, de la mise en place de l'Administration forestière (1820) et de la création de l'École forestière de Nancy (1824) dirigée par Bernard Lorentz, que la forêt domaniale entame son adaptation aux nouveaux besoins liés à la Révolution industrielle et se prépare à répondre aux défis du XX^e siècle. La place croissante accordée aux futaies (passage à la futaie feuillue par régénération naturelle, ou à la futaie résineuse par plantation) lui permet de produire de plus en plus de bois d'oeuvre et d'industrie.

À la fin du 19^e siècle, les reboisements entrepris dans le cadre du programme de Restauration des Terrains en Montagne ont permis de restaurer des terres dégradées par des siècles de surpâturage et de recréer des écosystèmes forestiers fonctionnels, diversifiés et participant à la qualité paysagère des montagnes du Sud-Est de la France.

Dans les années 50, la création du Fonds forestier national, destiné à accroître la ressource en bois résineux dont la France d'après-guerre était déficitaire, a permis de développer les surfaces forestières et d'augmenter les récoltes. Parallèlement, les demandes sociales se sont diversifiées, avec une société de plus en plus urbaine, la montée en puissance des loisirs et la prise de conscience de la nécessité de protéger la nature. Les forêts domaniales, espace naturels préservés aux portes des grandes villes, ont connu une fréquentation croissante ; elles ont aussi constitué les premiers noyaux d'espaces protégés (les premiers parcs nationaux sont créés à l'initiative de l'administration forestière).

Aujourd'hui, le système de planification et de gestion des forêts domaniales participe des principes fondamentaux de la politique forestière de l'État. Ceux-ci, dont la mise en oeuvre est confiée à l'Office national des forêts depuis 1966, sont déclinés au travers des documents de référence approuvés par le Ministre chargé de la forêt. Parmi ces documents figurent les récentes Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion (DNAG) et l'Instruction sur la conservation de la Biodiversité, toutes deux approuvées en 2009.

EN SAVOIR +

Définition de la gestion durable des forêts (Helsinki, 1993) :

« la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, telles qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes »

3. Une gestion durable et multifonctionnelle

Le Code forestier pose deux objectifs fondamentaux de la gestion des forêts domaniales : elle doit être *durable* et *multifonctionnelle*.

> **La défense du foncier forestier, un préalable indispensable:**

La gestion foncière - et la préservation du foncier forestier en particulier - est le préalable à la gestion durable des forêts, officiellement reconnue au niveau paneuropéen depuis 1993 (conférence d'Helsinki - critère 1 : « Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles globaux du carbone »).

La stabilité foncière est en effet au cœur de toute politique forestière. En France, la défense du foncier domaniale était déjà au cœur de textes royaux reconnaissant à la production de bois la nécessité d'agir sur le long terme : ordonnances de Brunoy (1346, Philippe VI), ordonnance de 1518 (François 1^{er}) ou ordonnance de 1669 (Colbert). Elle a été reprise dès les premiers textes du code forestier.

Gestion et défense du foncier domanial constituent donc une mission fondamentale de l'ONF. Entre 2006 et 2010, une augmentation d'environ 3 000 ha de la surface des forêts domaniales a ainsi été enregistrée, confirmant la tendance à la hausse qui perdure depuis l'instauration du code forestier.

L'importance stratégique de la gestion foncière pour la gestion durable et multifonctionnelle des forêts domaniales est reprise dans les DNAG. Celles-ci réaffirment également la vocation des forêts domaniales à répondre **aux quatre principales fonctions** assignées par la société à ces forêts :

EN SAVOIR +

Extrait art. L1 du Code forestier.

La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt [...]

> **la production ligneuse (bois d'oeuvre, bois d'industrie, bois énergie) :**

- La priorité est donnée à la mobilisation de bois d'oeuvre de qualité, par la mise en oeuvre de sylvicultures adaptées aux potentialités de chaque station. Les qualités à rechercher sont décrites dans les guides de sylvicultures par essence.
- Le bois d'industrie et le bois-énergie constituent des produits associés à la mobilisation de bois d'oeuvre. Toutefois, lorsque les conditions naturelles n'offrent pas la possibilité de produire du bois d'oeuvre, ils sont considérés comme produits objectifs.

> **la protection de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques :**

- Dans la gestion courante de l'ensemble des forêts domaniales : par l'adaptation de la sylviculture aux changements climatiques, la recherche d'un meilleur équilibre forêt-faune sauvage, la mise en place d'une trame de vieux bois, la sensibilisation des intervenants à la conservation de la biodiversité et aux respect de prescriptions environnementales découlant de la certification ISO14001 de l'ONF, notamment en faveur de la préservation du fonctionnement physique et de la fertilité des sols, la préservation des zones humides et de leur fonctionnalité.
- Dans la gestion dédiée de territoires spécifiques : l'ONF poursuit l'extension du réseau de réserves (RBI = 14 000 ha, RBD = 21 000 ha, RN = 12 800 ha), en complémentarité avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, et s'engage résolument dans la démarche Natura 2000 (38 % des forêts domaniales sont en site Natura 2000, soit 650 000 ha).

> **la fonction sociale (paysage et accueil du public, ressource en eau potable) :**

- Le rôle des forêts domaniales dans la constitution des paysages est pris en compte dans les aménagements ainsi que dans les programmes et consignes de coupes et travaux qui en découlent.
- Les forêts domaniales sont, sauf exception, ouvertes au public. Les activités de détente et de découverte de la nature peuvent conduire à réaliser des équipements appropriés, adaptés aux enjeux locaux et conformes à l'esprit des lieux. Une partie de la desserte routière des forêts domaniales, ouverte à la circulation publique, en facilite l'accès aux personnes qui ne peuvent se déplacer facilement à pied ou à vélo.
- Les forêts domaniales participent à la protection de la ressource en eau potable, et l'eau en provenance des nappes phréatiques situées sous les massifs forestiers est recherchée pour sa qualité.

> **la protection contre les risques naturels:**

- *Certaines forêts domaniales soumises à des aléas naturels (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, érosion, crues torrentielles, recul du cordon dunaire...) assurent une protection d'enjeux humains ou économiques directement menacés par l'aléa concerné (habitations, bâtiments industriels, voies de communication, équipements accueillant du public...). Une sylviculture adaptée est mise en oeuvre dans ces forêts. Elle est définie dans des guides de sylviculture spécialisés.*

Les forêts domaniales, quelques chiffres clés :

- 9 % de la surface boisée des forêts françaises métropolitaines ;
- 17 % des volumes annuels commercialisés ;
- des milieux remarquables sur le plan de la biodiversité sur 73 % de leur surface (contre 43 % pour l'ensemble des forêts françaises) dont 38 % classés dans le réseau Natura 2000 (contre 23 % pour l'ensemble des forêts françaises) ;
- Plus de 200 millions de visiteurs par an.

*Plus d'information sur l'état des forêts domaniales ?
Consultez le bilan patrimonial des forêts domaniales sur www.onf.fr*

4. Une gestion bien intégrée dans les territoires

Chaque forêt domaniale fait l'objet d'un « aménagement forestier ». Il s'agit d'un document de synthèse approuvé par le Ministre chargé de la forêt, garantissant la gestion durable d'une forêt domaniale. Il se base sur une analyse objective de la forêt dans son territoire, pour définir les objectifs de gestion retenus, les résultats à atteindre et le plan d'actions à engager sur une période de 15 à 20 ans. Il fixe notamment les programmes de travaux et de coupes. Il permet d'optimiser, au niveau de chaque forêt, la réponse aux quatre fonctions de la forêt (production ligneuse, écologique, sociale et protection).

La concertation et la consultation des acteurs locaux (collectivités, associations d'usagers, naturalistes...) tiennent une part importante dans le processus. Le document final est soumis à l'avis des communes de situation de la forêt et des communes limitrophes. Pour les forêts où les enjeux sont élevés, des comités de massifs, qui associent les différentes parties prenantes, sont régulièrement consultés sur la mise en œuvre de l'aménagement.

“ *La concertation et la consultation des acteurs locaux tiennent une part importante dans le processus d'aménagement forestier.* ”

5. Une gestion qui doit renforcer les capacités d'adaptation des forêts à l'évolution des enjeux, notamment aux changements climatiques

Les actes courants de la gestion forestière ont pour finalité de structurer les forêts, pour renforcer leur capacité de résistance aux aléas et répondre avec régularité aux attentes de la société. La rapidité – à l'échelle de la croissance des arbres – et l'ampleur des changements climatiques annoncés confirment cette ligne directrice :

EN SAVOIR +

Des pathogènes plus nombreux et plus virulents :

À la faveur d'hivers moins rigoureux qu'au-trefois et de l'augmentation des échanges commerciaux utilisant les différents réseaux (routier, ferré, maritime, aérien), les ennemis naturels des espèces forestières connaissent depuis quelques années, une progression parfois inquiétante. Scolytes des résineux, chenilles processionnaires du chêne ou du pin, champignon pathogène du frêne sont aujourd'hui parmi ceux qui font le plus de dégâts. Mais les forestiers redoutent aussi l'arrivée d'organismes pathogènes venus d'Amérique ou d'Asie, sans que les espèces prédatrices ou régulatrices de ces organismes, qui limitent de fait leur extension dans leurs pays d'origine, soient présentes en France.

> Un mélange d'essences adaptées aux stations**Des peuplements plus mélangés, à la fois dans le peuplement principal et dans le sous-étage**

L'objectif n'est pas de maximiser le nombre d'essences sur les plus petites surfaces, mais davantage de rechercher, au niveau d'une forêt, une mosaïque de peuplements dont les essences en mélange sont dosées et réfléchies en fonction des potentialités du milieu, autour de l'essence objectif retenue. Le mélange a en particulier pour effet de prévenir les dégâts causés par les ravageurs spécifiques à certaines essences (insectes ou champignons pathogènes).

Un renouvellement par régénération naturelle, quand elle est possible et souhaitable, en favorisant la présence d'essences diverses, qui accompagnent l'essence objectif.

Depuis très longtemps, les forestiers publics privilégient la régénération naturelle, en accordant encore plus d'attention aujourd'hui à l'adaptation des essences aux stations actuelles et aux évolutions annoncées dans le cadre du changement climatique. La régénération naturelle présente

des avantages certains, notamment de bonnes garanties de provenance, d'enracinement, d'adaptation et de bon développement des semis, ainsi que de moindre appétence des semis vis-à-vis de la dent des chevreuils et des cerfs que les plants issus de pépinière (si tant est que la densité de ces grands animaux reste dans des limites raisonnables). Elle est associée en règle générale à une large diversité génétique, sur laquelle agira la sélection naturelle induite par le changement climatique.

Lorsque la régénération naturelle est impossible (semenciers trop âgés ne fructifiant plus) ou lorsque cette dernière n'est pas souhaitable (les arbres pourvoyeurs de graines sont de mauvaise qualité ou d'une essence mal adaptée aux conditions écologiques, actuelles ou futures), la plantation est nécessaire. Il convient ainsi de prendre garde aux essences spontanément très dynamiques mais qui ne peuvent en aucun cas constituer les essences objectif si la station ne leur convient pas sur le long terme (chêne pédonculé sur des stations à déficit hydrique estival ou frêne sur des stations sèches ou acides par exemple). Elles seront utiles comme essences d'accompagnement, mais on aura alors recours à la plantation pour

installer l'essence objectif qui convient à la station ainsi qu'aux besoins exprimés du marché.

EN SAVOIR +

Des essences objectif adaptées au changement climatique :

Dans certaines parties de forêt où les sols ne pourront plus assurer une réserve hydrique suffisante en période de végétation, le chêne sessile, plus résistant à la sécheresse, est planté en remplacement de peuplements murs aujourd'hui constitués de chêne pédonculé ou de hêtre. De même, au moment opportun, certains peuplements de pins sylvestre, d'épicéa ou de douglas, plantés parfois dans les années 1960-1980 sur des terrains où leurs potentialités réelles ne pouvaient déjà pas s'exprimer correctement, seront renouvelés par plantation de provenances de régions plus sèches, ou d'autres espèces.

> Des traitements diversifiés, adaptés au tempérament des essences

La diversité des traitements sur un vaste territoire est un gage de maintien de biodiversité. Aussi, dans les grandes forêts, plusieurs traitements sont généralement pratiqués.

Les traitements de futaie régulière et de futaie par parquets sont privilégiés pour les peuplements de structure régulière en place, notamment dans les forêts de production des plaines et collines, y compris dans les taillis-sous-futaie en conversion en futaie de chêne. Ce sont les modes de traitement retenus par l'ONF pour les peuplements composés d'essences de lumière

(chênes sessile et pédonculé, pins...). Ils sont également favorables au développement de certaines espèces protégées, qui ont besoin des espaces ouverts que leur offrent les parcelles en régénération de la futaie régulière : Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Circaète Jean-le-Blanc...

Les traitements de futaie irrégulière et futaie jardinée sont privilégiés pour les peuplements de structure irrégulière en place, ou pour prendre en compte des enjeux particuliers sociétaux ou de biodiversité, ou encore pour répondre au rôle de protection générale joué par certains peuplements forestiers de montagne. Il en est de même sur certaines stations spatialement hétérogènes ou hydromorphes.

> Des peuplements forestiers en moyenne moins denses, moins âgés et moins hauts

Ces objectifs sont issus des enseignements tirés, notamment, après les tempêtes de 1999. Des peuplements à densité plus faible, plus perméables au vent, moins hauts et donc moins sensibles au vent, sont recherchés pour assurer une meilleure stabilité. Ces objectifs sont renforcés par les effets attendus du changement climatique, notamment le renforcement des sécheresses estivales, qui motivent également la conduite de peuplements moins denses, donc plus économes en eau.

Les arbres âgés étant plus vulnérables au vent (leur système racinaire s'altère, notamment par la mortalité des racines principales, ce qui les rend plus instables), on doit veiller sauf exception, à ne pas récolter les arbres au-delà d'un certain stade.

Le raccourcissement des cycles de renouvellement peut aussi, dès lors que le renouvellement s'effectue par régénération naturelle, favoriser l'expression de l'adaptation naturelle des peuplements au changement climatique.

> Des gros et très gros bois...avec modération

Conformément à la priorité donnée à la production de bois d'œuvre de qualité, les objectifs de production sont largement orientés vers les très gros bois (chêne) et gros bois (autres essences) de qualité, sauf lorsque la faible fertilité de la station, et/ou la qualité médiocre des bois ne permettent pas d'atteindre ces diamètres.

La dynamisation de la sylviculture, qui permet d'obtenir d'aussi gros bois dans une période plus courte va encore dans le sens d'une diminution des risques. L'exemple du hêtre illustre bien cette évolution : il était récolté auparavant à un âge de 120 à 140 ans pour un diamètre de 55-60 cm, tandis que l'objectif actuel est de produire sur les meilleures stations des hêtres de 65-70 cm, d'excellente qualité technologique et à bois blanc, récoltés à 80 ou 100 ans.

Il convient dans le même temps de veiller à ne pas dépasser un stade au-delà duquel les risques de dépréciation qualitative des bois, de perte de production ou les menaces sanitaires ou climatiques sont jugés excessifs. C'est notamment le cas pour des essences résineuses telles que le sapin ou l'épicéa en forêt de montagne, dont les risques d'altération (pourriture au pied, anciens nœuds ou blessures mal cicatrisées...) et d'attaques parasitaires (scolytes, fomes) deviennent importants, mais aussi des essences feuillues comme le hêtre (dépréciation du bois liée au cœur rouge).

EN SAVOIR +

Conséquences attendues du changement climatique :

L'ampleur des changements climatiques qui concerneront la France au XXI^e siècle n'est pas encore connue avec certitude. Leur prévision fait appel à des modèles complexes intégrant l'évolution probable des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et la diversité des climats dans notre pays. Néanmoins, certaines prévisions, corroborées par l'observation sur le terrain, montre que la réserve hydrique de certains sols diminuera significativement en période de végétation.

“

La dynamisation de la sylviculture, qui permet d'obtenir d'aussi gros bois dans une période plus courte va encore dans le sens d'une diminution des risques.

”

¹ L'Inventaire Forestier National retient les définitions suivantes :

Gros bois : bois dont le diamètre à 1,30 m de hauteur est supérieur à 47,5 cm

Très gros bois : bois dont le diamètre à 1,30 m de hauteur est supérieur à 67,5 cm

Si la prise en considération de l'augmentation des risques liés à l'âge vise à produire, s'agissant des qualités courantes, des bois dont le diamètre est de 50-55 cm pour le sapin et l'épicéa, et de 55-65 cm pour le douglas et le hêtre, il faut noter que de tels diamètres correspondent également aux diamètres maximums souhaités par les transformateurs, hors marchés de niche. En effet, les bois de plus gros diamètres ne sont plus adaptés à l'évolution des équipements des scieries modernes, et à la production de sciages davantage calibrés, destinés à la construction.

> Des sols préservés

Pour conserver les fonctions biologiques des sols et leur capacité de stockage de carbone, deux actions complémentaires sont conduites :

- *Lorsque la pente n'est pas trop forte, l'entretien ou la création d'un réseau de cloisonnement, où doivent circuler les engins lors des exploitations et des travaux, pour éviter de pénétrer à l'intérieur des peuplements et de dégrader les sols forestiers (ces consignes sont rappelées dans le contrat qui lie l'entreprise à l'ONF et via le cahier des charges sur la qualité des opérations de récolte que constitue le RNEF, disponible sur Internet) ;*
- *En montagne dans les zones de forte pente, le développement du débardage par câble, cette technique étant plus respectueuse des sols que le débardage par tracteur débusqueur. Le débardage par câble ne nécessite pas de création de pistes (lesquelles augmentent le risque d'érosion) pour accéder aux bois qui sont déplacés sous un câble téléphérique de 300 à 1000 m suivant le type de machine. Les câbles-mâts restent donc sur les routes carrossables accessibles aux camions grumiers, tandis que les bois n'ont plus à être traînés sur de longues distances.*

> Le maintien d'un maillage de vieux bois

La gestion sylvicole conduit à récolter les arbres avant leur dépréciation ou leur dépérissement. Une sylviculture dynamique conduit à rechercher des peuplements plus clairs, moins denses et moins âgés, avec des conséquences positives sur le mélange des essences dans l'étage principal et la présence de sous-étage. Toutefois, pour maintenir les stades très âgés des peuplements, porteurs d'une biodiversité spécifique, la gestion forestière s'accompagne :

- *du maintien d'une trame de vieux peuplements (îlots de sénescence et îlots de vieillissement) ;*
- *de la conservation d'arbres remarquables, à forte valeur paysagère, patrimoniale ou biologique (présence de grandes cavités, écorces épaisses, volume de bois mort potentiel ou existant important) qui sont le plus souvent des gros ou très gros bois ;*
- *du maintien de bois mort, sur pied ou au sol.*

> Un réseau de réserves biologiques

La gestion multifonctionnelle assure la préservation de la biodiversité ordinaire au quotidien, en tenant compte des espèces patrimoniales justifiant de mesures particulières.

Toutefois, dans certains cas, l'enjeu principal est dominé par la préservation d'espèces ou de milieux remarquables et la gestion est orientée vers l'objectif de conservation : des réserves biologiques sont alors créées, avec une procédure simplifiée par rapport aux réserves naturelles (un seul propriétaire), mais avec les mêmes critères de rigueur scientifique et de pérennité (avis du Comité National de la Protection de la Nature et arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de la forêt). Espaces protégés de statut « fort », les réserves biologiques s'inscrivent dans la stratégie nationale biodiversité et dans la stratégie nationale de création des aires protégées.

Les réserves biologiques sont de deux types :

- *des réserves biologiques dirigées (RBD) pour la protection d'éléments remarquables de la biodiversité (espèces ou habitats) ;*
- *des réserves biologiques intégrales (RBI) comme témoin pour étudier la dynamique d'évolution naturelle des principaux habitats forestiers.*

> **La maîtrise indispensable des populations de grand gibier :**

La trop forte expansion des populations de grands ongulés (essentiellement cerfs, chevreuils et sangliers) appauvrit la diversité par surexploitation des ressources des écosystèmes. Elle exerce une pression sélective sur les espèces d'arbres, liée aux préférences alimentaires des animaux et à leur densité. Cette menace touche les milieux remarquables comme les habitats plus ordinaires et se traduit aussi par des dégâts significatifs aux jeunes plants et semis forestiers, qu'il est parfois indispensable de protéger avec des clôtures ou des protections individuelles coûteuses. En l'absence de grands prédateurs, seule la chasse permet de réguler les populations : l'ONF cherche à maintenir une pression de prélèvement permettant le maintien d'un niveau de population compatible avec les capacités d'accueil des milieux. Dans de nombreux cas, l'ONF s'appuie sur des indicateurs attestant des dégâts aux régénérations et aux peuplements (indices de consommation, enclos témoins,...) pour solliciter une augmentation des prélèvements, nécessaire pour revenir à l'équilibre.

6. Une gestion essentielle pour l'engagement de la France dans une croissance verte

La forêt française est variée et très appréciée pour les activités de tourisme et de nature, tant en plaine qu'en montagne. Elle est riche de biodiversité (38 % de la surface des forêts domaniales sont désignés au titre de sites Natura 2000).

Elle est aussi la source d'approvisionnement local d'une activité économique faisant vivre aujourd'hui près de 400 000 personnes, emplois directs et associés : c'est autant que l'industrie automobile (construction et équipement des véhicules), avec une proportion bien plus grande d'emplois non délocalisables !

Et s'il n'est plus produit localement, le bois consommé par la France sera nécessairement produit ailleurs, dans des conditions souvent moins durables, et avec un impact environnemental négatif, en termes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre, du transport de bois importés.

La lutte contre le changement climatique représente un enjeu majeur pour le devenir de notre planète. Les écosystèmes forestiers, en prélevant le CO₂ de l'atmosphère, en sont un élément incontournable. En outre, l'utilisation des produits bois permet de prolonger le stockage du carbone et d'éviter des émissions de gaz à effet de serre en se substituant à des matériaux « énergétivores » comme le béton, l'aluminium ou l'acier ou directement aux énergies fossiles dans le cas du bois énergie.

Forêt et filière bois sont donc aujourd'hui des éléments majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique : la contribution de la forêt ne doit pas se concevoir comme une simple conservation des stocks de carbone dans les écosystèmes mais comme une véritable gestion durable de la ressource avec récoltes régulières et valorisation énergétique des sous-produits et du bois en fin de vie.

“
Forêt et filière bois sont donc aujourd'hui des éléments majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique.
”

EN SAVOIR +

Le bois éco-matériau et énergie renouvelable

Outre ses nombreux atouts (bon isolant thermique et phonique, facilité de mise en œuvre, maintien de ses caractéristiques mécaniques plus longue sous l'effet du feu...), le bois utilisé en construction combine les avantages d'un matériau permettant de stocker durablement du carbone et d'économiser de l'énergie.

L'utilisation du bois permet de stocker du carbone dans les produits bois. Ce stockage se prolonge jusqu'à la décomposition du bois ou sa combustion.

Un m³ de bois stocke environ 1 tonne de CO₂. À titre d'exemple, le « bilan carbone » d'une maison ossature bois de 116 m² correspond au stockage de 25 t de CO₂, ce qui correspond à l'émission en CO₂ d'une voiture parcourant 225 000 km.

En outre, la première transformation du bois en matériau consomme nettement moins d'énergie que le béton, l'acier ou l'aluminium, et engendre par conséquent de moindres émissions de CO₂. Dans le secteur de la construction, l'utilisation d'une tonne de bois (matière sèche) permet ainsi d'éviter une émission de CO₂ comprise entre 2 et 5 tonnes (en moyenne 3,9).

L'utilisation du bois comme source d'énergie est neutre vis-à-vis du carbone : les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois sont compensées par la croissance des arbres dans les forêts gérées de manière durable, ce qui est le cas en France. Par ailleurs, lorsque du carbone sous forme de produit bois est utilisé pour la production d'énergie à la place d'une autre source d'énergie, des émissions de CO₂ sont évitées. (Source : Sathre & O'Connor, 2010)

**Un nouveau plan national pour la forêt française**

- La forêt française est deux fois plus étendue aujourd'hui qu'il y a seulement un siècle et demi : elle occupe à présent 30% de notre territoire ce qui fait d'elle la troisième de l'Union européenne pour le volume sur pied ;
- mais la filière bois représente le deuxième poste de déficit de la balance commerciale, après l'énergie.

Ce paradoxe a motivé le lancement en 2009 par le Président de la République Nicolas Sarkozy d'un nouveau plan national pour la forêt française, qui appelle à s'engager véritablement vers une croissance verte et écologique, prépondérante pour l'avenir des territoires ruraux. En juin 2012, le nouveau Président de la République François Hollande a confirmé son engagement en faveur de la filière forêt-bois française, dans le cadre général de sa politique en faveur de l'emploi et de la production sur le territoire français.

Les engagements issus du Grenelle de l'environnement et du paquet Climat-Énergie

Augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole notre production d'énergie renouvelable en 2020 et atteindre une proportion de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

> Les engagements de l'ONF pour la production de bois

En moyenne sur les périodes 1995-1999 et 2005-2011, l'ONF a récolté annuellement en forêt domaniale 6,2 millions de m³ (volume commercial équivalent bois sur pied, produits accidentels inclus). Ces prélèvements sont inférieurs à ceux de la période 2000-2004 (7 Mm³/an) marquée par l'effet des tempêtes de 1999.

Pendant cette période, le volume sur pied mesuré par l'Inventaire Forestier National est resté stable (soit un volume total entre 190 et 195 m³/ha) : on peut donc en conclure que la récolte volontaire, à laquelle s'ajoute la part non récoltée du volume des bois renversés par les tempêtes, est égale à l'accroissement (volume produit annuellement par la forêt), soit environ 6,6 millions de m³.

Dans le contrat qu'il a signé avec l'ONF pour la période 2012-2016, l'État a fixé comme objectif de stabiliser en moyenne nationale le stock en forêt à son niveau actuel (190 à 195 m³/ha), jugé satisfaisant pour notre pays au carrefour des zones biogéographiques atlantiques, méditerranéennes (où le volume à l'hectare est en moyenne moins élevé) et continentales (où à l'inverse, il est en moyenne plus élevé).

La récolte en forêt domaniale doit être toutefois dynamisée dans certaines situations :

- *Récolte de peuplements sous-exploités, vieillissants ou peu accessibles, dont l'exploitation devient économiquement rentable, grâce à l'évolution des prix et de nouveaux débouchés, notamment pour le bois énergie ;*
- *Récolte raisonnée de peuplements dont la qualité des produits se dégrade ou ne répond pas à l'évolution de la demande (notamment de sapins et de hêtres de gros diamètres).*

Le volume mis en marché doit être ainsi compris entre 6,4 et 6,8 Mm³ (équivalent bois sur pied) conformément à l'engagement pris dans le contrat État-ONF 2007-2011. Le volume de 6,8 Mm³ suppose que les conditions économiques permettent de mobiliser l'ensemble du bois énergie récoltables dans le cadre d'une gestion durable.

7. Une gestion évaluée par une double certification (ISO 9001/14001 et PEFC)

La gestion de l'ONF s'inscrit dans un schéma de double certification.

L'établissement s'est d'une part engagé volontairement dans une démarche de certification environnementale, et il est certifié ISO 14001 depuis 2003. Cette norme exige de réaliser régulièrement une évaluation :

- *de sa conformité à la réglementation et aux engagements pris ;*
- *des impacts de ses activités sur la biodiversité, l'eau, le sol, les paysages et l'éco-responsabilité.*

Parallèlement, les principaux actes de la gestion forestière (élaboration et mise en oeuvre des aménagements forestiers, commercialisation des bois, réalisation des travaux) sont certifiés ISO 9001.

L'ONF s'est d'autre part engagé, avec l'ensemble des professionnels de la filière forêt-bois française, dans le système de certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières ou en anglais Program for the Endorsement of Forest Certification), pour certifier la gestion durable des forêts publiques. L'ensemble des forêts domaniales est certifié à ce titre.

8. Un suivi public des résultats obtenus

L'ONF s'est engagé à publier périodiquement, un « Bilan patrimonial des forêts domaniales ». Ce document correspond à un suivi de l'état des forêts. Il permet, par le biais d'une quarantaine d'indicateurs, de constater, « que les actions mises en oeuvre contribuent à l'amélioration de la qualité du patrimoine géré » (extrait du contrat État-ONF 2002-2006). La première édition du Bilan Patrimonial a été publiée en 2006, sa deuxième édition l'a été en 2012. Ce véritable panorama de l'état des forêts domaniales et de leur gestion est public et téléchargeable sur le portail www.onf.fr.

Enfin, l'ONF publie chaque année depuis 2003 un rapport de développement durable, structuré selon les lignes du Global Reporting Initiative (GRI), développant les thèmes de la gouvernance, de l'efficacité économique, de la performance environnementale, de la responsabilité sociale et de l'évaluation.

Faisons le point sur les idées reçues

Le Grenelle de l'environnement et les Assises de la forêt ont confirmé, pour la gestion durable de la forêt, les objectifs conjoints que sont la préservation renforcée de la biodiversité forestière et la production accrue de bois, en tant qu'éco-matériau et source d'énergie renouvelable. Il en est résulté un accord partenarial intitulé « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité », signé en 2007 entre l'ONF, France Nature Environnement, la Fédération Nationale des COmmunes FORestières et Forestiers Privés de France.

À première vue, ce double objectif pourrait apparaître contradictoire et susciter des interrogations. Pour aller au-delà des idées reçues, les réponses aux principales questions les plus fréquemment posées sont exposées ci-après.

Thème 1

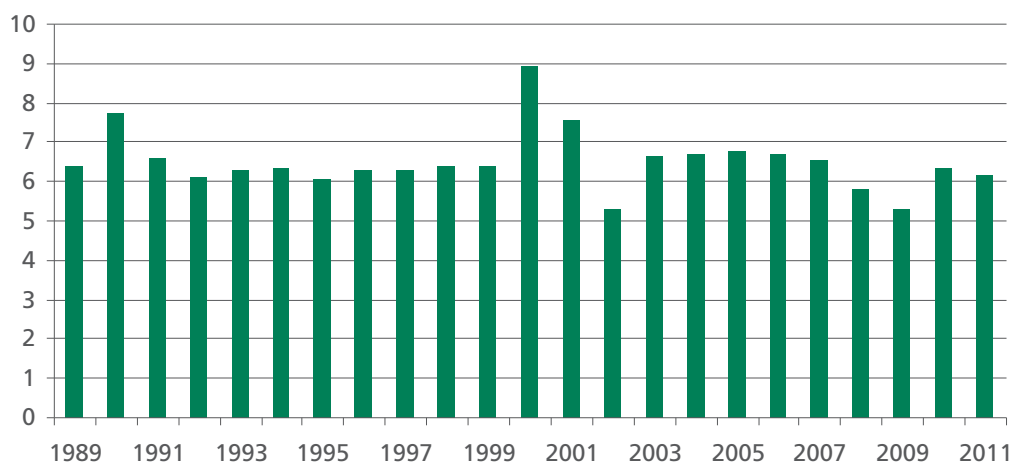
Les récoltes de bois dans les forêts domaniales

1. « Les récoltes de bois se sont intensifiées en forêt domaniale depuis quelques années et on récolte trop, plus que la forêt ne produit » **FAUX**

À ce jour, les récoltes de bois en forêt domaniale n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans et d'après les données de l'Inventaire Forestier National, la récolte annuelle reste inférieure à l'accroissement biologique.

Evolution des volumes de bois vendus en forêt domaniale de 1989 à 2011

Volumes vendus
(millions m³ équivalent bois sur pied)



(Les pics de 1990 et 2000-2001 sont liés aux ventes de chablis suite aux ouragans)

En moyenne sur les périodes 1995-1999 et 2005-2011, l'ONF a récolté annuellement en forêt domaniale 6,2 millions de m³ (volume commercial équivalent bois sur pied, produits accidentels inclus). Ces prélèvements sont inférieurs à ceux de la période 2000-2004 (7 Mm³/an) marquée par l'effet des tempêtes de 1999.

Sur les 25 dernières années, le volume sur pied mesuré par l'Inventaire Forestier National est resté stable (soit un volume total entre 190 et 195 m³/ha) : on peut donc en conclure que la récolte volontaire, à laquelle s'ajoute la part non récoltée du volume des bois renversés par les tempêtes, est égale à l'accroissement (volume produit annuellement par la forêt).

Dans le contrat qu'il a signé avec l'ONF pour la période 2012-2016, l'État a fixé comme objectif de stabiliser en moyenne nationale le stock en forêt à son niveau actuel (190 à 195 m³/ha), jugé satisfaisant pour notre pays au carrefour des zones biogéographiques atlantiques, méditerranéennes (où le volume à l'hectare est en moyenne moins élevé) et continentales (où à l'inverse, il est en moyenne plus élevé).

2. « L'intensité des récoltes de bois est directement régie par le marché » **FAUX**

Les récoltes de bois sont planifiées par l'aménagement forestier

Pour chaque forêt domaniale, c'est l'aménagement forestier, document de gestion durable approuvé par le ministre chargé de la forêt, qui planifie les récoltes de bois pour une période de 15 à 20 ans. Cependant, une mauvaise conjoncture économique peut ne pas permettre de récolter tous les bois prévus sur une année, ce qui a été le cas en 2008 et en 2009.

3. « La récolte n'augmente peut-être pas globalement, mais dans certaines forêts on prélève beaucoup plus que l'accroissement naturel : on décapitalise » **VRAI**

Dans certaines forêts, les forestiers peuvent temporairement prélever plus que l'accroissement annuel moyen.

Cette décapitalisation n'est pas une surexploitation mais un rattrapage raisonné, du fait d'une récolte antérieure insuffisante qui a conduit à stocker trop de volume sur pied en forêt.

Or, un trop fort volume sur pied n'est pas un gage de qualité : d'une part, le risque d'une catastrophe qui altère ou détruit ces arbres augmente, d'autre part le risque de dépréciation de la valeur marchande du bois s'accroît également, notamment pour certaines essences (hêtre...). Ces récoltes résultent toujours de l'analyse objective de l'aménagement forestier.

4. « La récolte supplémentaire de bois sert uniquement à renflouer les caisses de l'ONF » **FAUX**

La récolte supplémentaire de bois, si elle constitue bien une ressource indispensable à l'ONF, répond avant tout aux objectifs d'une gestion durable et dynamique pour répondre à la demande d'utilisation accrue de bois, matériau renouvelable par excellence.

- *La coupe de bois est avant tout un acte de gestion sylvicole. C'est même le principal outil dont dispose le forestier pour doser la lumière, assurer le renouvellement régulier et la continuité des services environnementaux et sociaux de la forêt. En France, ces opérations sont planifiées sur 15-20 ans par l'aménagement forestier, qui résulte d'une analyse objective des potentialités et des contraintes.*
- *Le bois qui est récolté va servir soit de matériau (pour la construction, l'ameublement, la pâte à papier ...), soit de source d'énergie. Le bois issu de nos forêts est une ressource renouvelable dont l'utilisation améliore la balance commerciale de la France et réduit ses émissions de gaz à effet de serre. Il est aussi support d'innovations qui multiplient et facilitent ses utilisations : le secteur du bois mobilise et bénéficie de nouvelles technologies qui en font un des moteurs de la « croissance verte ».*
- *Les recettes issues du bois représentent en moyenne un tiers du chiffre d'affaire annuel de l'ONF. Les années où ces recettes sont excédentaires, une provision est constituée pour faire face aux aléas et permettre la reconstitution de peuplements détruits par une tempête, un incendie, une sécheresse...*

Thème 2

Le bois, éco-matériau et source d'énergie renouvelable

5. « Le bois récolté contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre » **VRAI**

> Utilisé en construction ou comme source d'énergie, le bois récolté dans les forêts domaniales contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les écosystèmes forestiers sont l'un des maillons essentiels du cycle du carbone. La captation réalisée par l'écosystème forestier résulte d'un cycle « photosynthèse / respiration / décomposition de la matière organique », qui au final puise du CO₂ dans l'atmosphère pour le « séquestrer » dans la matière vivante (bois, branches et racines) et dans la matière organique du sol. C'est l'origine du concept de « puits de carbone ».

Une forêt exploitée séquestre du CO₂ : si la récolte du bois constitue à plus ou moins long terme un déstockage de carbone, conduisant à un bilan nul pour chaque tonne de bois récoltée, l'utilisation du bois permet de prolonger le stockage du carbone et de diminuer directement les émissions de gaz à effet de serre (GES) en se substituant à des matériaux énergétivores comme le béton, l'aluminium ou l'acier ou indirectement aux énergies fossiles non renouvelables dans le cas du bois énergie.

> Le double effet de l'utilisation du bois éco-matériau : prolongement de la séquestration du carbone et économie d'énergie

Les produits bois permettent de stocker du carbone jusqu'à la décomposition du bois ou sa combustion.

Un m³ de bois stocke environ 1 tonne de CO₂. À titre d'exemple, le « bilan carbone » d'une maison ossature bois de 116 m² correspond au stockage de 25 t de CO₂, ce qui correspond à l'émission en CO₂ d'une voiture parcourant 225 000 km.

EN SAVOIR +

Plusieurs études ont ainsi quantifié le CO₂ émis lors de la fabrication d'un produit donné : On peut retenir que l'utilisation d'1 m³ de bois supplémentaire dans le secteur de la construction permet d'éviter les émissions de 1,9 t de CO₂.

De plus, la première transformation du bois en matériau consomme nettement moins d'énergie que le béton, l'acier ou l'aluminium, et engendre par conséquent de moindres émissions de CO₂.

Outre ses nombreux atouts (bon isolant, facilité de mise en œuvre...), le bois utilisé en construction combine donc les avantages d'un matériau permettant de stocker durablement du carbone et d'économiser de l'énergie.

> L'utilisation du bois énergie : un bilan neutre sur le plan du carbone et une économie d'énergie fossile.

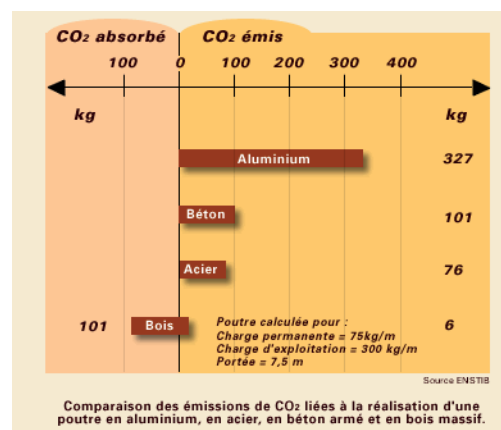
L'utilisation du bois comme source d'énergie est neutre vis-à-vis du carbone : les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois sont compensées par la croissance des arbres dans les forêts gérées de manière durable, ce qui est le cas en France.

Par ailleurs, lorsque du carbone sous forme de produit bois est utilisé pour la production d'énergie à la place d'une autre source d'énergie, des émissions de CO₂ sont évitées.

Réduction d'émissions de carbone par tonne de bois substituée aux énergies fossiles en fonction des secteurs : en t CO₂ par tonne de matière sèche de bois

	Habitat	Tertiaire	Industrie		Réseau de chaleur		Electricité
			Chaleur	Cogé.	Chaleur	Cogé.	
Gaz Naturel	1.5	1.5	1.5	1.1	1.8	1.1	0.7
Houille	2.6	2.9	2.6	2.2	2.9	2.2	1.8
Pétrole	1.5	1.5	1.8	1.5	1.8	1.5	1.1

“ L'utilisation d'une tonne de bois (matière sèche) permet ainsi d'éviter une émission de CO₂ comprise entre 2 et 5 tonnes (3,9 t en moyenne). ”



6. « Le bois utilisé comme source d'énergie est polluant en poussières, composés organiques volatils, etc » **VRAI** et **FAUX**

Comme tout combustible, le bois qui brûle crée une pollution, mais les équipements récents permettent de réduire considérablement les émissions d'éléments polluants.

Comme tout combustible, le bois qui brûle émet des composés polluants (monoxyde de carbone, particules fines, dioxyde d'azote, composés organiques volatils...). Le meilleur moyen de réduire cette pollution consiste à brûler le bois à une température aussi élevée que possible. Le bois brûle alors de façon plus « propre », prévenant le rejet de polluants partiellement brûlés. Mais la qualité du bois est tout aussi importante : du bois bien sec émet beaucoup moins de polluants que du bois humide. Aussi est-il nécessaire de stocker le bois pour le faire sécher (au moins 4 à 6 mois) ou de demander à son fournisseur une garantie du taux d'humidité (définie par une Charte de qualité ou la norme NF, voir le site www.nfboisdechauffage.org).

EN SAVOIR +

Le rendement d'un poêle récent est de 60 % à 80 %, en moyenne, à comparer aux cheminées à foyer ouvert, dont le rendement ne dépasse pas 20 %. Les anciens poêles à bois rejettent 40 à 80 grammes de fumée par heure tandis que les nouveaux appareils, conformes aux normes EPA, ne produisent que 2 à 5 grammes par heure !

Si on utilise une chaudière ou un poêle récent, à haut rendement, on réduit considérablement les polluants émis. Au niveau collectif (municipalités, copropriétés...), les chaufferies peuvent être équipées de filtres et les modes de combustion se sont considérablement améliorés.

Au niveau individuel, les cheminées ou inserts actuels ont des rendements nettement plus performants. Le choix d'un appareil labellisé « flamme verte » garantit un meilleur rendement et de moindres émissions.

7. « Le bois c'est un matériau agréable mais un peu dépassé » **FAUX**

Jamais l'utilisation du bois, sous toutes ses formes n'a donné lieu à autant de recherches et de procédés innovants qu'aujourd'hui.

Dans la construction, on conjugue à présent harmonieusement les techniques anciennes et modernes, en bénéficiant de l'ambiance chaleureuse et de l'esthétique du bois. Les nouvelles utilisations du bois, en structure, en charpente, en menuiseries intérieure et extérieure, en bardage... sont étonnamment variées. On sait fabriquer par exemple de très longues passerelles de bois enjambant un lac, en s'appuyant sur des pieux en chêne enfoncés dans l'eau. Les poutres de bois massif, en forme de coque de bateau renversée, jadis utilisées pour les charpentes de cathédrales ou de châteaux, peuvent être aujourd'hui remplacées par des planches de petites sections, admettant des rayons de courbures importants et permettant de construire des structures tridimensionnelles de forme recherchée, du plus bel effet. Le traitement à haute température et sous atmosphère contrôlée du bois thermochauffé apporte une durabilité extérieure à des bois jadis réservés à des agencements intérieurs : menuiseries modernes en bois de hêtre, lames de peuplier posées en façade...

Depuis quelques années, le bois revient également sur le devant de la scène du design et de l'ameublement intérieurs. Tantôt massif tantôt transformé, tantôt composite tantôt papier, le bois, sous toutes ses formes, est (re)découvert par les designers qui s'appuient sur des techniques innovantes pour sa mise en oeuvre.

Quant aux composants du bois, lignine, cellulose et tannins, ils n'ont pas fini de livrer tous leurs secrets. Pâte à papier moins polluantes et moins énergétivore, biocarburants de 2^e génération, fibres pour des panneaux ou des textiles toujours plus innovants, additifs alimentaires, produits pharmaceutique et cosmétologiques... : les domaines d'utilisation « high-tech » du bois semblent infinis !

Thème 3

Les conséquences sur la forêt du “Produire plus”

8. « On raccourcit les âges d’exploitation » **VRAI**

Les âges d’exploitation sont effectivement raccourcis pour produire des peuplements forestiers en moyenne moins denses, moins âgés et moins hauts, favorisant une production accrue, ainsi qu’une meilleure résistance vis à vis des événements climatiques.

C’est l’un des enseignements des tempêtes de 1999 : une meilleure stabilité des peuplements est recherchée, en pratiquant des sylvicultures dynamiques dès le jeune âge pour obtenir des peuplements à densité plus faible, plus perméables au vent, moins hauts et donc moins sensibles au vent (*Programme Forêt-Vent-Risques coordonné par le GIP Écosystèmes Forestiers, Birot et al., 2009*). Les effets attendus des changements climatiques, notamment le renforcement des sécheresses estivales, motivent également la conduite de peuplements moins denses, donc plus économes en eau.

EN SAVOIR +

Exemple :

Le Hêtre était récolté auparavant à un âge de 120 à 140 ans pour un diamètre de 55-60 cm, tandis que l’objectif actuel est de produire sur les meilleures stations des hêtres de 65-70 cm, d’excellente qualité technologique et à bois blanc, récoltés à un âge de 80 à 100 ans.

Le raccourcissement des cycles de renouvellement peut aussi, dès lors que le renouvellement s’effectue par régénération naturelle, favoriser l’expression de l’adaptation naturelle des peuplements au changement climatique.

Les arbres âgés étant plus vulnérables au vent (leur système racinaire s’altère, notamment par la mortalité des racines principales, ce qui les rend plus instables), on doit veiller à ne pas récolter les arbres au-delà d’un certain âge.

9. « L’ONF ne veut donc plus produire de gros bois » **FAUX**

En forêt domaniale, dès que les conditions des écosystèmes, du sol et du climat le permettent, la production de très gros bois (chêne) et de gros bois (autres essences) de qualité est l’objectif recherché, conformément à la priorité donnée à la production de bois d’œuvre. Pour les résineux de qualité courante, il faut toutefois veiller à ce que les produits ne dépassent pas les diamètres qui correspondent aux besoins actuels des entreprises de transformation du bois, en lien avec l’utilisation de plus petites sections de bois qu’auparavant dans les différents usages du bois d’œuvre.

La dynamisation de la sylviculture doit permettre de produire plus vite des arbres de plus gros diamètre, tout en limitant les risques de dépréciation économique. Pour des essences résineuses, telles que le sapin ou l’épicéa en forêt de montagne, le risque d’altération du bois augmente en effet avec l’âge (pourriture au pied, anciens nœuds ou blessures mal cicatrisées...), de même que les attaques parasitaires (scolytes, fomes).

Parallèlement à ce rajeunissement de la production, une trame de vieux arbres est maintenue ou favorisée, au travers d’un réseau d’îlots de vieux bois ou d’arbres dispersés. Ils constituent un milieu favorable à une certaine biodiversité.

Diamètres d'exploitabilité optimaux retenus dans les nouvelles Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion (DNAG) pour les forêts domaniales - septembre 2009 -

ESSENCE	Contexte stationnel	Diamètres d'exploitabilité optimaux		
		Peuplements d'excellente qualité et stations très fertiles	Peuplements de qualité bonne à moyenne et/ou stations moyennement fertiles	Peuplements de qualité faible et/ou stations pauvres
Chêne sessile	Plaines et collines	75 – 80 cm	60 – 70 cm	50 – 55 cm
Chêne pédonculé	Plaines et collines	70 – 80 cm	60 – 65 cm	50 – 55 cm
Hêtre	Plaines et collines	65 – 75 cm	55 – 65 cm	40 – 45 cm
Sapin pectiné	Montagnard	55 – 65 cm	50 – 55 cm	40 – 45 cm
Epicéa commun	Montagnard	60 – 70 cm	50 – 55 cm	40 – 45 cm
Pin sylvestre <i>(sauf races de moyenne montagne vosgienne)</i>	Plaines et collines	55 – 65 cm	45 – 50 cm	40 – 45 cm
Douglas	Plaines et collines	70 – 80 cm	55 – 65 cm	45 – 55 cm
Pin Maritime	Massif landais	40 cm	40 cm	30 – 35 cm
Pin noir	Préalpes du sud	-	40 – 50 cm	25 – 35 cm

10. « En montagne, produire plus signifie aller chercher des bois dans des zones jamais exploitées, donc riches en biodiversité » FAUX

Il s'agit de remettre en exploitation des forêts non naturelles, exploitées jusque dans les années 1980.

La sous-exploitation actuelle de la forêt domaniale résulte en partie de la non exploitation de forêts de montagne. Il s'agit essentiellement des zones boisées sur très fortes pentes, où les coûts d'exploitation sont élevés. Dans ces zones, exploitées pendant les deux derniers siècles, la récolte est actuellement limitée faute de débouchés rémunérateurs. Les stocks de bois sur pied y sont en augmentation, et le vieillissement généralisé de ces peuplements s'accompagne d'un risque accru, pour la protection des biens, des infrastructures et des personnes (incendie, chute d'arbres âgés, avalanches, chutes de blocs...).

EN SAVOIR +

Dans les départements alpins, plus de 40 % du volume disponible n'est pas accessible au tracteur, mode de vidange qui est le plus utilisé aujourd'hui suite à l'abandon de techniques anciennes (lançage et débardage par câble téléphérique de longue portée) et de l'inadéquation du débardage par hélicoptère, beaucoup trop coûteux et énergétivore.

11. « En montagne, produire plus signifie créer des routes » **VRAI**

La mobilisation des bois en zone de montagne nécessite la construction de nouvelles routes.

La France souffre globalement d'un déficit de desserte routière en contexte montagnard. Or ces équipements sont indispensables à une mobilisation efficace des bois de montagne utilisant le débardage par câble ; en outre, une desserte bien étudiée est moins dommageable pour l'environnement qu'un réseau dense de pistes de débardage par tracteur. En effet, le débardage par câble ne nécessite pas de création de pistes (lesquelles augmentent le risque d'érosion) pour accéder aux bois qui sont déplacés sous un câble téléphérique de 300 à 1 000 m suivant le type de machine. Les câbles-mâts restent donc sur les routes carrossables accessibles aux camions grumiers, tandis que les bois n'ont plus à être traînés sur de longues distances

EN SAVOIR +

Dans d'autres pays de l'arc alpin (Suisse, Autriche), il a été établi que l'optimum de desserte en montagne est de 3 km de route en moyenne pour 100 ha de forêt, tandis que dans les départements français le réseau est actuellement bien moins dense : 1 km pour 100 hectares.

Des mesures sont prises pour limiter la fréquentation des routes par les véhicules à moteur étrangers à la gestion forestière, limitant les risques de dérangement pour la faune.

12. « Produire plus, c'est augmenter la mécanisation des coupes, donc réduire l'emploi » **VRAI** et **FAUX**

À terme, dans un secteur où la pénibilité et la dangerosité des tâches entraînent une diminution de la main d'oeuvre, la mécanisation couplée à une production supplémentaire est une source d'emplois qualifiés

La mécanisation est nécessaire pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des opérateurs forestiers mais aussi pour pallier le déficit de main d'œuvre en bûcherons, dont le nombre diminue comme c'est le cas pour de nombreux métiers manuels pénibles et dangereux. Elle permet également de réduire les coûts d'exploitation.

EN SAVOIR +

Le rendement des abatteuses atteint 20 000 à 30 000 m³/an soit le rendement de 5 à 8 bûcherons suivant la dimension des bois à abatte.

De nombreux progrès ont permis des gains de capacité de bûcheronnage, de motricité et de rapidité des machines. L'informatique embarquée apporte des précisions techniques et géographiques, et permet une valorisation du bois par des découpes précises.

Par ailleurs, la mécanisation est la source de nouveaux métiers, de nouvelles compétences, de nouvelles technologies capables d'attirer des jeunes. Les machines ont principalement remplacé les travaux de bûcheronnage pénibles dans les éclaircies résineuses.

13. « La mécanisation des coupes abîme le sol » **FAUX**

Le respect de bonnes pratiques permet d'éviter la dégradation des sols

Le sol est essentiel à la fertilité et l'alimentation en eau d'une forêt. Tous les sols n'ont pas la même sensibilité au risque de tassement que représentent les lourdes machines utilisées pour les différentes phases de la sylviculture (préparations de terrains à planter, débroussaillage, dépressage, éclaircies, ouverture de cloisonnements, exploitation). Le forestier est capable de diagnostiquer et prévenir ce risque. Ainsi, il organise la circulation des machines

sur une parcelle en prévoyant dès le plus jeune âge des cloisonnements qui seront les voies de circulation des engins. Il vaut mieux passer 100 fois au même endroit que 1 fois en 100 endroits différents. Certaines bonnes pratiques permettent également de réduire les impacts comme l'utilisation de pneus larges, de chenilles en caoutchouc et de tracks ou bandes sur les boggies, qui diminuent très sensiblement la pression au sol.

L'entrée en vigueur du Règlement national d'exploitation forestière et du Règlement national des travaux et services forestiers, couplée à la certification ISO 14001 de l'ONF, apportent de nombreuses garanties limitant efficacement les impacts environnementaux. Certaines pratiques, comme l'utilisation d'huiles biodégradables par les machines, contribuent également à atteindre ces objectifs.

14. « Produire plus de bois énergie, c'est ramasser et exporter de la forêt non seulement le bois, mais aussi les branchages au risque d'appauvrir le sol » **FAUX**

Les branchages peuvent être récoltés à des fins énergétiques, de façon raisonnée selon la sensibilité des sols

Les travaux issus du Grenelle ont estimé à un tiers la part de l'effort de d'augmentation d'énergie renouvelable censée venir de la biomasse, donc essentiellement du bois. Sauf à aggraver encore plus le déficit économique de la filière bois française, il est très important que ce bois soit issu de notre forêt, qui constitue le 3^e massif forestier européen par le volume sur pied. L'utilisation énergétique permet de valoriser des « menus bois » dont le diamètre est inférieur au diamètre commercial de 7 cm. Pour autant la récolte de ces menus bois n'est pas du tout systématique en forêt domaniale.

En effet, les feuilles, aiguilles et branches fines de l'année concentrent une part très importante des éléments minéraux des arbres (azote, phosphore, potassium, calcium, magnésium). La récolte de ces produits s'accompagne donc d'une forte exportation minérale, d'où un risque potentiel d'appauvrissement des sols. L'ONF raisonne leur récolte en fonction de la richesse des sols pour ne pas dégrader le bilan minéral global des écosystèmes concernés.

EN SAVOIR +

Extrait des cadrages de l'ONF, qui citent les bonnes pratiques permettant de limiter très fortement les exportations minérales en s'appuyant sur les recommandations du guide « La récolte raisonnée des rémanents en forêt » coédition ADEME / AFOCEL / IDF / UCFF / INRA, juillet 2006 :

- laisser sécher sur la parcelle les rémanents avant broyage, dans le cas d'une exploitation en feuille avec récolte prévue des menus bois, au moins 4 mois pour les résineux et au moins 6 mois pour les feuillus ;
- ou récolter les menus bois de feuillus en hiver, en absence du feuillage ;
- dans toute la mesure du possible, ne pas abattre les arbres feuillus en période de montée de sève en vue d'une récolte des menus bois, car les branches ont alors des teneurs minérales élevées.

15. « Dans les forêts domaniales, l'ONF exploite partout » **FAUX**

En métropole, environ 150 000 ha, situés principalement dans les zones de montagne, ne font pas l'objet de sylviculture. Par ailleurs l'ONF gère un réseau de réserves biologiques intégrales (RBI) conséquent et met en place une trame d'îlots de vieux bois.

Les zones déclarées sans enjeu de production dans les aménagements forestiers et qui à ce titre ne font l'objet d'aucune sylviculture à but de récolte couvrent environ 150 000 ha, situés principalement dans les Alpes et les Pyrénées.

Dans une partie d'entre elles, l'ONF a choisi de mettre en place des réserves intégrales, témoins des dynamiques naturelles.

Leur implantation relève d'une logique de représentativité des habitats forestiers, afin de disposer de références scientifiques couvrant la diversité des écosystèmes forestiers.

En dehors de ces réserves, les forêts françaises ont vocation à être gérées pour optimiser les différents usages, assurer le renouvellement des peuplements et préserver la biodiversité. La récolte constitue un acte essentiel de gestion qui consiste à façonner les peuplements en dosant la lumière. La préservation de la biodiversité doit alors trouver toute sa place en s'intégrant dans les actes de gestion courante :

- restaurer ou rééquilibrer les maillons manquants ou faiblement représentés du cycle sylvigénétique, à savoir les phases de sénescence ;
- mettre progressivement en place des îlots de vieux bois (îlots de vieillissement et/ou îlots de sénescence) qui permettent de conserver l'ambiance forestière et les populations d'espèces de faune et de flore inféodées aux vieux peuplements.

EN SAVOIR +

À ce jour, l'ONF a mis en place plus d'une trentaine de RBI, couvrant plus de 14 000 ha en métropole et 7 RBI couvrant 92 000 ha dans les DOM.

L'objectif est d'aboutir à un maillage d'îlots de vieux bois constitutif d'une trame équilibrée et cohérente à l'échelle territoriale et à celle des massifs forestiers. Il s'agit de mettre en place une trame fonctionnelle sur le plan écologique, alliant des îlots de vieillissement et des îlots de sénescence. Localement, ces surfaces pourront être augmentées.

16. « Pour avoir des arbres qui poussent plus vite, l'ONF plante massivement des arbres exotiques qui modifient profondément les écosystèmes et les paysages » FAUX

L'ONF ne plante pas d'essences exotiques.

La relative pauvreté de la flore européenne (conséquence des glaciations et de la configuration géographique des reliefs) rend souhaitable l'introduction d'essences exogènes dont certaines caractéristiques sont intéressantes (croissance, productivité, qualité, adaptation à des climats futurs plus contraignants...). **Certaines essences introduites depuis longtemps à l'échelle de l'histoire humaine, et qui pour certaines faisaient partie du paysage forestier avant les grandes glaciations, sont dites « acclimatées ».** C'est le cas notamment du douglas, du sapin de Nordmann, du cèdre de l'Atlas et du pin noir d'Autriche pour les résineux, du châtaignier, du chêne rouge et du robinier faux acacia pour les feuillus.

Par ailleurs, l'ONF privilégie en forêt domaniale la régénération naturelle des essences bien adaptées aux stations actuelles et aux évolutions annoncées dans le cadre du changement climatique. La régénération naturelle présente des avantages certains, notamment de bonnes garanties : de provenance, d'enracinement, d'adaptation et de bon développement des semis, de moindre appétence des semis vis-à-vis de la dent des chevreuils et des cerfs que les plants issus de pépinière (si tant est que la population reste dans des limites raisonnables).

En revanche, lorsque la régénération naturelle est impossible (semenciers trop âgés ne fructifiant plus) ou lorsque cette dernière n'est pas souhaitable (les arbres pourvoyeurs de graines sont de mauvaise qualité ou d'une essence mal adaptée aux conditions écologiques), la plantation est la solution adaptée. En particulier, il convient de prendre garde aux essences spontanément très dynamiques mais qui ne peuvent en aucun cas constituer les essences objectif si la station ne leur convient pas sur le long terme (chêne pédonculé sur des stations à déficit hydrique estival ou frêne sur des stations sèches ou acides). Elles seront utiles comme essence d'accompagnement mais on aura alors recours à la plantation pour installer l'essence objectif qui convient à la station.

EN SAVOIR +

En forêt domaniale les essences indigènes couvrent 96 % de la surface boisée, contre 4 % pour les essences acclimatées.

Une essence dite « acclimatée » est une essence qui :

- a été introduite depuis suffisamment de décennies pour avoir démontré sans ambiguïté sa bonne adaptation aux conditions de milieu et de climat qui prévalent en France ;*
- peut se reproduire naturellement en forêt, sans l'intervention de l'homme ;*
- une essence dite « exotique » est une espèce non indigène et qui n'est pas considérée comme acclimatée.*

17. « Pour produire plus, l'ONF recourt aux fertilisants et aux traitements chimiques » FAUX

Sauf cas particuliers, l'ONF, comme la plupart des propriétaires forestiers, n'utilise pas d'engrais ni de produits chimiques

L'emploi d'engrais est limité à certains cas très particuliers, quand il s'agit de donner un « coup de pouce » à de jeunes plants forestiers afin qu'ils émergent plus rapidement de la concurrence. Certains sols trop acides bénéficient ponctuellement d'amendement calcaire pour restaurer leur bon fonctionnement, éviter des dépérissements, faciliter la régénération naturelle.

À l'échelle de l'ensemble des forêts et de la vie des peuplements, ces quelques apports raisonnés sont négligeables. Les forêts n'entraînent aucune pollution de ce type, en particulier aucune fuite de nitrates vers les nappes superficielles.

Quant aux traitements phytosanitaires, ils sont également réservés à des cas précis :

- *attaques d'insectes ou de champignons pathogènes, lorsque la vie du peuplement est menacée ou que la santé publique est en jeu (chenilles urticantes...)* ;
- *lutte raisonnée et locale contre des espèces envahissantes (notamment des graminées) dites « bloquantes » pour le développement des jeunes peuplements, en l'absence d'autre solution efficace à un coût supportable.*

Là aussi, ces traitements ont des impacts limités, à la fois en surface (ne concernent qu'une faible partie des peuplements) et dans le temps eu égard à la durée du cycle de production forestier.

Les produits utilisés sont exclusivement des produits homologués pour un usage en forêt.

Thème 4

Pour répondre aux différentes attentes, la forêt doit être gérée

18. « Une forêt laissée en libre évolution est plus riche en biodiversité qu'une forêt gérée » **VRAI** et **FAUX**

À conditions équivalentes, une forêt dite « naturelle » ne présente pas nécessairement une biodiversité supérieure à celle d'une forêt gérée durablement.

Une forêt « naturelle » correspond à un état idéal pour certains, selon le principe que plus un système est proche de son état naturel, plus il est stable et apte à remplir au mieux ses rôles dans les grands équilibres écologiques.

En France, où les milieux sont fortement marqués par l'empreinte de l'homme, cet état naturel n'existe plus. De nombreux composants de la biodiversité résultent de l'action de l'homme qui crée des hétérogénéités et maintient des écosystèmes à certains stades d'évolution. Par exemple, si certaines forêts de Lorraine étaient laissées en libre évolution, elles tendraient naturellement vers des hêtraies pures. Le travail du forestier permet de maintenir une diversité d'essences et de structures favorables à la biodiversité : les coupes et les éclaircies créent à l'intérieur des forêts des niches écologiques variées, favorisant le mélange d'espèces sciaphiles (qui aiment l'ombre) et d'espèces héliophiles (qui aiment la lumière).

Certaines espèces forestières, végétales (merisier, noisetier, myrtille, digitale, épilobe ...) ou animales (fauvette pitchou, engoulevent d'Europe...), ont d'ailleurs absolument besoin de la lumière et des ouvertures créées par les coupes dans le couvert végétal.

L'ONF intervient également sur des milieux naturels remarquables associés au milieu forestier, mais menacés par la dynamique forestière qui tend à les coloniser et les banaliser (tourbières...). Ainsi, une grande partie des travaux que l'ONF réalise sur les 30 000 ha de réserves biologiques dirigées (RBD) consiste à maintenir ces milieux ouverts.

En forêt domaniale, l'ONF a également décidé de laisser des espaces en libre évolution, tels que des réserves biologiques intégrales (RBI) et les îlots de sénescence. En montagne, des surfaces importantes de peuplements très difficilement accessibles sont aussi laissées en libre évolution.

19. « Une forêt naturelle est plus belle et plus accueillante, elle permet de se ressourcer, contrairement à des peuplements homogènes et réguliers » **VRAI** et **FAUX**

Cette notion de « beauté » est très subjective et dépend des références sociales et émotionnelles de chacun.

Une forêt naturelle est livrée aux perturbations qui assurent le renouvellement des arbres et l'apport de lumière : trouées plus ou moins vastes de chablis, arbres ou groupe d'arbres dépérissants... Une telle forêt comporte souvent de nombreux arbres morts au sol. Certains peuvent y trouver une ambiance « romantique » ou « primitive », d'autres estimeront que la forêt est « sale » et

« mal entretenue » voire « dangereuse » ou « hostile »... Dans les zones laissées en libre évolution des forêts domaniales, la présence d'arbres morts ou dépérissants en grand nombre peut justifier, pour raison de sécurité, une interdiction d'accès dans les zones fréquentées par le grand public.

À l'inverse, des peuplements plus homogènes, avec un sous-bois clair et moins de bois mort au sol peuvent apparaître « artificiels » et « pauvres » pour certains, mais « majestueux », « accueillants » et « bien entretenus » pour d'autres. C'est le cas notamment des grandes futaies de chênes ou de hêtres, souvent représentées par les peintres, et qui constituent souvent l'archétype de la forêt française.

Satisfaction du grand public sur quelques aspects d'entretien et d'aménagement de la forêt

Différents aspects concernant l'entretien et l'aménagement de la forêt

Êtes-vous...	Tout à fait satisfait	Assez satisfait	ST positif	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	ST négatif	[NSP]	Total
La diversité des paysages	32	56	88	10	1	11	1	100
Le résultat esthétique des plantations et des travaux	14	60	74	19	4	23	3	100
L'état des routes et des chemins	14	55	69	24	6	30	/	100
L'état des équipements pour le public (aires de pique-nique et de jeux, panneaux d'information)	18	51	69	24	6	30	1	100
La présence de bois coupé, en bordure de chemin ou dans les « coupes »	16	52	68	22	6	28	4	100
L'état général d'entretien de la forêt (soin et ordre)	14	52	66	27	7	34	/	100
Les indications pour s'orienter	17	48	65	26	7	33	2	100
La présence d'arbres morts en forêt	11	36	47	35	15	50	3	100

Source : Enquête ONF-Université de Caen/LASMAS, « Forêt et société », 2004

20. « Une forêt irrégulière est plus proche d'une forêt naturelle » **FAUX**

Une forêt traitée en futaie irrégulière n'est pas « plus proche » d'une forêt naturelle qu'une forêt traitée en futaie régulière.

La nature ne pratique pas que de petites perturbations : certains événements naturels (tempêtes, incendies ou attaques de forêt par des organismes ravageurs) aboutissent souvent à la destruction puis à la régénération des forêts sur de vastes surfaces (on l'observe notamment dans les grandes réserves forestières en hêtraie d'Europe de l'Est ou dans de grandes réserves résineuses d'Amérique du Nord). Dans de tels cas, les peuplements forestiers qui en résultent sont d'une structure régulière.

C'est la nature, la fréquence et l'importance des perturbations qui « dictent » la structure régulière ou irrégulière des peuplements forestiers laissés en libre évolution : ainsi, les pessières d'altitude ont spontanément une structure irrégulière à l'étage subalpin (chablis et bris de neige chroniques et individuels), mais régulière à l'étage montagnard (chablis « en plaques ») (Korpel, 1995)

L'alternance de phases sylvicoles très contrastées dans le temps et l'espace est source de biodiversité renforcée : les espèces de milieux ouverts trouvent dans les parcelles en régénération des habitats favorables, tandis que les peuplements adultes et matures des futaies sont propices aux espèces préférant un milieu à couvert continu.

21. « Une forêt irrégulière est plus stable face aux risques (tempêtes, insectes, maladie...) qu'une forêt régulière où tous les arbres ont le même âge » **FAUX**

Il n'est pas prouvé qu'une forêt irrégulière soit plus stable qu'une forêt régulière

En France, les enseignements tirés des grandes tempêtes de décembre 1999 permettent d'avancer quelques conclusions (Birost *et al.*, 2009) :

- *En période hivernale, période où les risques de tempête sont plus élevés, les résineux (à feuillage persistant) présentent une prise au vent supérieure à celle des feuillus ou du mélèze (à feuillage caduc), et donc une sensibilité plus forte aux tempêtes. Parmi les essences feuillues, le chêne et le frêne sont plus résistants que le hêtre, et parmi les résineux, le sapin l'est plus que l'épicéa.*
- *Jusqu'à une vitesse de 100 km/h, le vent ne provoque que peu de dégâts aux forêts, abattant seulement quelques arbres malades ou au système racinaire déficient. De 100 à 140 km/h apparaissent des chutes ou bris d'arbres (chablis) sur des surfaces qui restent limitées. Au delà de 150-160 km/h (tempêtes Lothar, Martin, Klaus), bien peu de peuplements résistent et les dégâts concernent alors de vastes surfaces. Les dégâts sont principalement liés aux phénomènes de turbulences, très prononcées au sud de l'axe dépressionnaire, et renforcées en présence d'un couvert forestier rugueux.*

Les observations sur la structure des peuplements et des systèmes racinaires ne permettent pas de préconiser telle ou telle structure. Tout au plus peut-on avancer qu'une futaie régulière claire, avec des arbres moins élancés, visant la production rapide de bois de qualité est à rechercher. Quant à la futaie irrégulière, si elle favorise, après le passage de la tempête, la reconstitution rapide du peuplement à partir des arbres les plus jeunes, les études ont montré que son couvert est en général plus rugueux que celui d'une futaie régulière, accentuant donc les phénomènes de turbulence à l'origine des dégâts.

Quelle que soit la solution choisie, toute monoculture sur de grandes surfaces est plus risquée qu'un ensemble de petites unités, d'âges et d'essences différentes, de l'ordre d'une dizaine d'hectares, réparties en mosaïque dans le paysage. Cette stratégie doit permettre de diluer les dégâts liés aux risques naturels.

22. « Face au changement climatique il faut agir pour faire en sorte que les forêts restent en bonne santé » **VRAI**

Avec les modifications dans le régime des températures et des précipitations, et l'augmentation des incendies et des attaques biotiques qui en découlent, les forêts françaises risquent d'être « prises de court » si on ne fait rien. Car les changements annoncés sont beaucoup plus rapides que leurs capacités à s'adapter naturellement à de tels changements. Face à ces menaces réelles, l'ONF entend bien « ne pas attendre que ça se passe » et agir pour augmenter la résistance et la résilience des forêts, afin que leurs fonctions puissent être assurées demain : production de bois et fonction économique à travers tous les usages du bois, services écosystémiques, préservation de l'eau et des paysages, accueil du public, protection contre les risques naturels.

Pour cela, les forestiers doivent intervenir à plusieurs niveaux : lors de la conduite sylvicole des peuplements en favorisant les mélanges d'espèces, lors du choix des essences objectif au moment des révisions des plans de gestion, en favorisant la régénération naturelle quand elle est possible et souhaitable pour faire jouer la sélection naturelle ou en plantant des espèces ou des provenances adaptées aux évolutions climatiques attendues localement. Sans jouer aux apprentis sorciers à ce stade, il faut laisser la place à des dispositifs expérimentaux en vraie grandeur. Ceux-ci apporteront des réponses à nos interrogations sur la capacité de telle essence ou de telle provenance, poussant aujourd'hui dans des régions plus sèches, à se maintenir dans de bonnes conditions dans les zones où l'augmentation de la sécheresse pendant la période de végétation est certaine.

23. « Les plans de chasse sont beaucoup trop élevés, l'ONF veut faire disparaître les cerfs des forêts » **FAUX**

Aujourd'hui dans de très nombreuses forêts domaniales, les densités de grands cervidés sont très au-delà du supportable pour la forêt, qui est mise en péril tant dans sa capacité de production que dans sa fonction de préservation de la biodiversité

L'ONF est attaché à l'équilibre dit « sylvo-cynégétique » entre la forêt et les populations d'espèces régulées par la chasse. Cet équilibre consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles, en permettant notamment la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes.

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est le seul mode de régulation des populations d'ongulés (cerf, chevreuil, sanglier). Un plan de chasse, arrêté par le Préfet, fixe chaque année par massif le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever par espèces.

Aujourd'hui, les prélèvements de cerfs et chevreuils réalisés en application des plans de chasse sont le plus souvent insuffisants pour permettre une bonne maîtrise des populations.

Depuis une dizaine d'années, on constate dans la plupart des régions une augmentation significative des populations d'ongulés. Il en résulte des dégâts souvent importants aux jeunes semis naturels et aux plantations, sur des essences tout à fait indigènes comme le sapin et l'épicéa en montagne, et le chêne en plaine, jusqu'à compromettre la régénération des peuplements ou leur reconstitution dans les zones touchées par les tempêtes.

La surpopulation des grands herbivores réduit également la diversité floristique de la forêt en consommant les jeunes pousses d'espèces disséminées très appétentes : merisiers, alisiers, sorbiers, érables, tilleuls ... Celle des sangliers pose en outre des problèmes importants de sécurité (accidents de circulation) et de santé publique dans de nombreux départements. Chez les usagers de la forêt, on note aussi une incidence de plus en forte des maladies transmises par les tiques (5 000 cas/an de maladie de Lyme), dont la forte corrélation avec la densité des ongulés est bien établie.

Dans la plupart des massifs, il est important que les plans de chasse soient augmentés, afin de restaurer l'équilibre nécessaire à la gestion durable de la forêt.

EN SAVOIR +

En 2008, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires des Dommages a comptabilisé 42 471 accidents de la circulation provoqués par des collisions avec des animaux sauvages, 3 espèces étant particulièrement à l'origine de ces accidents : le sanglier (40 %), le chevreuil (36 %), et le cerf (8 %).

Références

Becker M., Levy G., 1988. À propos du dépérissement des forêts : climat, sylviculture et vitalité de la sapinière vosgienne. *Revue forestière française*, 40(5) : 345-358

Birot Y., Landmann G., Bonhème I. (éd.), 2009. La forêt face aux tempêtes. *Editions Quæ, Paris*, 433 p.

Horner G.J., Baker P.J., MacNally R., Cunningham S.C., Thomson J.R., Hamilton F., 2009. Mortality of developing floodplain forests subjected to a drying climate and water extraction. *Global Change Biology*, 15(9) : 2176-2186

Klos R.J., Wang G.G., Bauerle W.L., Rieck J.R., 2009. Drought impact on forest growth and mortality in the southeast USA: an analysis using forest health and monitoring data. *Ecological Applications*, 2009, 19(3) : 699-708

Korpel S., 1995. Die Unwälder der Westkarpaten. *Fischer Vlg, Stuttgart*, 310 p.

Laurent M., Antoine N., Joël G., 2003. Effects of different thinning intensities on drought response in Norway spruce (*Picea abies* (L.) Karst.). *Forest Ecology and Management*, 2003, 183(1/3) : 47-60

IFN, 2009. La forêt française - Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009. *Inventaire Forestier National, Nogent/Vernisson (France)*, 92 p.

ONF, 2012. Bilan patrimonial des forêts domaniales hors DOM, édition 2011. *Office National des Forêts (France)*, 180 p.

Sathre R., O'Connor J., 2010. *Meta-analysis of greenhouse gas displacement factors of wood products*



Direction Générale
2, avenue de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00
www.onf.fr

Certifié ISO 9001 et ISO 14001